

le catalyseur



ÉDITORIAL

L'Année Internationale de la Chimie qui s'achève a été une année riche en événements et en occasions multiples pour célébrer la chimie, dans toutes ses dimensions en France et en Ile-de-France.

L'UIC Ile-de-France a participé ou soutenu ainsi de très nombreuses manifestations organisées par les écoles et les lycées ou initiées par les entreprises ou la communauté scientifique.

Fort de cette dynamique, elle s'est engagée aussi au plus près des PME/ETI pour accompagner leur développement dans une chimie durable. Elle a enfin, sous l'impulsion de l'UIC et avec le soutien des services de l'État, valorisé les entrepreneurs engagés résolument dans une démarche de progrès et de responsabilités.

Telle est aujourd'hui la diversité des réponses que l'UIC Ile-de-France veut promouvoir et partager avec ses adhérents pour les aider à répondre aux défis auxquels ils sont confrontés.

Ces défis, aucun de nous ne pourra les surmonter seuls et sans une volonté déterminée d'engagement et de solidarité professionnelle tant dans la fixation des objectifs stratégiques que dans nos actions locales.

Solidarité professionnelle en participant avec vos expériences et vos compétences aux missions de l'UIC au niveau régional comme au niveau national.

Solidarité professionnelle aussi pour éviter que la défaillance d'un seul ne vienne ternir la réputation de tous.

Engagement et solidarité au service de l'ensemble de nos adhérents : telle est la seule raison d'être et l'ambition renouvelée pour 2012 de l'UIC Ile-de-France et de chacun de ses membres.

Au nom de ses permanents et de ses bénévoles, je souhaite à toutes les entreprises de la chimie francilienne et à chacun de leurs collaborateurs une bonne et heureuse année.

Guy de Gaulmyn
Président de l'UIC Ile-de-France

Faire face aux nouveaux défis

Daniel Canepa - Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris

En proclamant l'année 2011, qui vient de s'écouler, Année Internationale de la Chimie, l'ONU a souhaité que « *le monde entier célèbre cette science et ses apports essentiels à la connaissance, à la protection de l'environnement et au développement économique.* »

La remise des premiers Trophées « *Chimie Responsable* », organisée par les fédérations régionales de l'UIC Ile-de-France et Centre, le 17 novembre 2011, participe à cette volonté et confirme l'engagement de l'industrie chimique dans une démarche de progrès et de responsabilité.

Première région industrielle de France, l'Ile-de-France est marquée par une présence de premier plan du secteur de la chimie.

L'industrie chimique francilienne, qui emploie près de 30 000 personnes, se démarque par une grande richesse issue de sa diversité, mais aussi de la présence de nombreux centres de recherche et de développement qui proposent des solutions innovantes aux enjeux auxquels fait face le secteur, notamment celui du développement durable. Le long d'un axe Orléans-Chartres qui s'étend

jusqu'aux Yvelines et au Val-d'Oise, le pôle de compétitivité de la Cosmetic Valley regroupe les grands noms de la chimie fine.

Si le secteur de la chimie dispose de bases solides dans notre région, il fait toutefois face à de nombreux défis. Ainsi, entre 1990 et 2008, l'emploi salarié du secteur de la chimie a diminué de 55,1 % en Ile-de-France.

Le repli est d'ailleurs beaucoup plus marqué dans la région que dans le reste de la France. La baisse d'activité de la chimie, qui ne fait pas exception, est due en partie à la restructuration ou la fermeture de sites situés dans une zone fortement urbanisée, notamment en petite couronne où la pression immobilière est forte.

Face à ces nouveaux défis, l'État s'engage auprès des collectivités d'Ile-de-France dans ce qui constitue le plus grand projet d'aménagement depuis plusieurs décennies.

Le Grand Paris représente un défi en matière de cohabitation entre activités industrielles et habitat dans des zones géographiques où les politiques d'aménagements sont repensées.

La recherche permanente de l'industrie chimique dans la réduction des émissions industrielles est une des conditions nécessaires pour concilier industrie et qualité des milieux.

« l'industrie chimique engagée dans une démarche de progrès et de responsabilité »

Dès lors, les Trophées « *Chimie Responsables* » sont une initiative particulièrement exemplaire car ils récompensent les initiatives les plus vertueuses d'entreprises du secteur de la chimie tournées sur les questions d'environnement et de sécurité de leurs travailleurs.

Parce que les nominés et les lauréats, autour des questions de santé, de sécurité, d'environnement ou encore d'intégration locale, sont allés au-delà d'une réglementation déjà exigeante, ils s'inscrivent dans une démarche responsable dont l'exemplarité mérite d'être soulignée.

Au service de l'écologie industrielle

L'usine SARP Industries de Limay prend en charge quotidiennement 60 camions et 1 000 tonnes de déchets industriels dangereux. Protéger nos salariés et l'environnement, tenter de remettre le déchet dans le circuit de production sont des objectifs quotidiens

C'est dans ce contexte que SARP Industries a présenté, pour les premiers Trophées « *Chimie Responsable* » initiés par l'UIC Ile-de-France et Centre, soutenus par le Medef Ile de France, quatre pratiques mises en place au service de l'écologie industrielle.

Améliorer la prévention des accidents routiers graves

Un camion citerne transportant du déchet explose! L'incompatibilité des produits successivement chargés et vidés a provoqué l'accident, blessant grièvement le chauffeur. Le rinçage des citernes chargées de matières premières et produits finis est une pratique économique courante de l'industrie chimique mais ne concerne pas les déchets dangereux.

Le site SARP Industries de Limay a été un site pilote, pour la profession, dans la mise en œuvre des dispositifs de rinçage : 11 postes de rinçage ont été installés et 70 % des chargements concernés par la charte professionnelle font l'objet d'un rinçage systématique.

Protéger les salariés des émanations de composés organiques volatils (COV)

L'activité de traitement de déchets spéciaux de l'établissement conduit à la manipulation d'une grande diversité de COV. Une cartographie d'exposition des salariés a été établie via un analyseur portatif qui fait appel aux techniques de chromatographie phase gazeuse et spectrométrie de masse.

Tous les postes de travail ont présenté des seuils d'émission inférieurs aux seuils réglementaires mais une activité de manutention plus exposée « *traitement des solides* » a été isolée. L'utilisation d'une pelle mécanique mobile sur 15 postes répartis sur 3 hectares, empêchait la mise en œuvre d'un système classique d'adduction d'air.



Bernard Doroszczuk, Directeur de la DRIEE Ile-de-France représentant le Préfet de Région, Florent Verdier, Adjoint HSE chargé de Sécurité SARP Industries, Philippe Perrodin, Directeur Usine SARP Industries

Le système de ventilation de la cabine de la pelle mécanique a été équipé d'un caisson de filtration sur charbon actif, caractéristique du cocktail de COV à capter. L'efficacité est attestée par une teneur en COV totaux dans la cabine aujourd'hui inférieure à 1 ppm pour des pics extérieurs pouvant atteindre 190 ppm.

Préserver les ressources fossiles

L'usine a réalisé son Bilan Carbone dès 2008 et a récemment supprimé son installation d'évapo-incinération pour une condensation biologique beaucoup plus économe en énergie. Les déchets aqueux prétraités, pollués de résidus organiques, sont désormais traités par voie biologique sans rejet au milieu naturel. La consommation de gaz naturel a été réduite de 10 GWh/an, supprimant ainsi l'émission de 2 000 tonnes de CO₂ et le rejet à l'atmosphère de 25 000 tonnes d'eau.

Accompagné par l'Agence de l'Eau Seine Normandie, un réseau secondaire d'eau industrielle recyclant cette eau déchet a été créé. Les eaux de pluie du site sont collectées via ce réseau. Plus de 65 000 m³ d'eau potable sont préservés annuellement et 33 000 m³ d'eaux pluviales et leur pollution diffuse associée, ne sont plus rejetés en Seine.

Développer l'intégration locale de l'usine

Sollicitée par le département des Yvelines, l'équipe sécurité du site a contribué en 2011 à la formation d'un groupe de 20 personnes, professeurs enseignants et responsables d'établissements scolaires. La formation s'est appuyée sur le cas d'une réquisition préfectorale en 2011 pour destruction d'un produit fortement réactif et toxique: le phosphore d'aluminium.

Le concept de risque majeur ainsi que l'ensemble des moyens de sécurité déclinés sur le site: SGS (Système de Gestion de la Sécurité), POI (Plan d'Opérations Interne) et PPI (Plan Particulier d'Intervention), ont été présentés. L'incertitude associée à la composition des déchets nécessitant une maîtrise supplémentaire.

L'objectif pédagogique de cette intervention était d'initier les stagiaires à l'organisation de la maîtrise de la sécurité au sein d'un site industriel en lien avec les acteurs publics de la sécurité: préfecture, pompiers du 78, gendarmerie et protection civile.

Il s'agissait de montrer au corps enseignant que la maîtrise du risque industriel, mal connu du grand public, est une préoccupation vitale pour les établissements du monde de la chimie.

Philippe Perrodin
Directeur de l'usine SARP Industries de Limay

Trophées

« *Chimie Responsable* » Lauréats et nominés 2011

Lors de la première édition les entreprises suivantes ont été récompensées :

■ Trophée Intégration Locale :

SARP Industries à Limay (78), pour sa participation à la formation du corps enseignant à la mise en sécurité du Lycée de Porcheville proche du site.

■ Trophée Sécurité :

Omnova Solutions à Courtaboeuf (91), pour ses actions de formation et de sensibilisation du personnel aux mesures de sécurité.

Ont également été nominés,
SARP Industries à Limay (78)
et **Lonza à Amboise (37)**.

■ Trophée Environnement :

SARP Industries à Limay (78), pour la récupération des eaux pluviales et des eaux de procédés via un réseau d'eau industriel et pour la réduction de la consommation énergétique dans le processus de traitement des déchets.

Ont également été nominés,
Isochem à Gennevilliers (92)
et **CMS High Tech à Luigny (28)**.

■ Trophée Santé :

SARP Industries à Limay (78), pour la mise en place d'un caisson de filtration d'air sur pelles mécaniques visant à réduire au minimum l'exposition des opérateurs aux composés organiques volatils (COV) et ainsi améliorer la protection de ses salariés.

■ Trophée Coup de Cœur :

Chryso à Sermaises du Loiret (45), pour la mise en place d'une démarche de développement durable selon les principes de l'ISO 26 000.

Chryso a, en outre, souscrit lors de la cérémonie aux engagements du « *Responsible Care* » portés par la Profession.

Contact : Amélie Blachère
a.blachere@uic-idf.fr



Faciliter l'action des Sapeurs-Pompiers

Lors d'un incendie dans un site industriel, la parfaite collaboration sapeur-pompier et industriel est fondamentale pour la gestion de crise.

Afin d'optimiser cette collaboration, il convient de s'y préparer.

Les actions de planification

Même si elles sont anodines, les actions de planification peuvent lors d'un incendie faciliter l'intervention des secours publics. Les entreprises qui présentent des risques graves pour l'environnement sont rompues à cet exercice par l'obligation de rédiger un plan d'urgence. Pour les autres, il ne peut s'agir que d'une démarche volontaire.

Sans aller jusque dans la rédaction d'un document, la mise à disposition de plans, de fiches de sécurité... sont des éléments qui amélioreront grandement l'efficacité des secours.

Lorsque la crise survient, le binôme sapeur-pompier et industriel est une notion essentielle. En effet, les primo intervenants sapeurs-pompiers sont avant tout des généralistes du risque. Ainsi, la connaissance des menaces générées par le site, les matières travaillées, les procédés de fabrication sont des informations primordiales qui faciliteront la tâche des services de secours.

L'action des sapeurs-pompiers est basée sur une suite d'actions réflexes dont la préoccupation première est la sauvegarde des personnes. L'industriel est donc le conseiller technique indispensable du pompier.

Le commandement

Fort de ces réflexions, une question doit être posée « *qui commande? et qui est responsable?* ». La loi de modernisation de la sécurité civile du 13 août 2004 redéfinit et réaffirme certains points (évoqués

dans le Code général des collectivités territoriales). La fonction de Directeur des Opérations de Secours (DOS) relève du maire ou du préfet dans le cadre de leurs pouvoirs respectifs de police administrative. La fonction de Commandant des Opérations de Secours (COS) relève, sous l'autorité du DOS, du Directeur Départemental des Services d'Incendie et de Secours, ou en son absence d'un sapeur-pompier professionnel ou volontaire, officier, sous-officier ou gradé.

Dans le cadre du déclenchement d'un Plan d'Opération Interne (POI), un Directeur des Opérations Internes est identifié. Il s'agit d'une fonction créée par le GESIP⁽¹⁾ qui souligne que ses missions ne font pas obstacle à l'exercice des pouvoirs de police par les autorités compétentes.

La circulaire du 12 janvier 2011⁽²⁾ précise certains points dont: « Les

mesures prises par le COS sous l'autorité du DOS, dans le cadre de la gestion du sinistre, le sont en concertation avec l'exploitant. En cas de désaccord, l'exploitant peut en référer au DOS ».

« Les crises de demain sont souvent le refus des questions d'aujourd'hui »

Patrick Lagadec

La planification opérationnelle pour les secours, la préparation intellectuelle, la confection de documents et les exercices pour les industriels sont les garants d'une meilleure gestion de la crise.

(1) Groupe d'étude de sécurité des industries pétrolières et chimiques

(2) Référence : DEVP 1020295C

Capitaine Philippe Breschbuhl
Bureau Planification Opérationnelle
Chef de Section Analyse des Risques

PME / ETI

Financement des entreprises : des solutions



En partenariat avec l'UIC, la CMGM (Caisse Mutuelle de Garantie de la Mécanique) et CEMECA (Assurance-crédit et mobilisation de créances) accompagnent les PME/ETI dans leur stratégie de développement et d'investissement en proposant des solutions financières et de gestion du poste client, adaptés aux besoins des entreprises.

En rassemblant dans une même offre de financement des investissements et des marchés, avec des partenaires chevronnés et rigoureux, les dirigeants de PME/ETI ne perdront plus de temps avec de multiples recherches de financements et pourront se consacrer sereinement à l'optimisation de la performance de leur entreprise.

Abonnez vous
au Catalyseur en ligne
sur le site www.uic-idf.fr

Soutenir les entreprises dans leur secteur d'activité

Courant 2011, une entreprise ayant une activité de négoce de produits chimiques a pu, grâce au concours de la CMGM, voir son projet d'acquisition immobilière se concrétiser. Il s'agissait de financer, par un prêt à long terme de 15 ans, un site constitué d'entrepôts industriels et de bureaux d'une surface de 4 915 m².

Le classement ICPE⁽¹⁾ en zone urbaine du site industriel rendait difficile un financement par une seule banque. L'intervention de la CMGM en garantie du prêt long terme a permis de faciliter le partage du financement 50/50 entre deux partenaires bancaires.

Par ailleurs, du fait de la crise, un groupe industriel a décidé la fermeture d'une usine française. Toute-

fois, le dirigeant français a souhaité reprendre l'activité de fabrication et de commercialisation. La garantie du prêt moyen long terme consentie par la CMGM a permis de faciliter l'accès au financement par un partenaire bancaire pour le rachat du fonds de commerce nécessaire pour constituer la nouvelle société.

Accompagner les entreprises dans leur développement

Par le biais d'octroi de garanties COFACE, la CEMECA peut aider les entreprises dans leur développement commercial tant à l'export qu'en France, en les sécurisant en cas de défaillance éventuelle de leurs acheteurs.

Ainsi, une société inscrite dans une dynamique de développement rapide à l'export peut se voir assurer par CEMECA un volume de chiffre

d'affaires à venir et sera en mesure, simultanément, de se développer dans les meilleures conditions sur de nouveaux marchés.

Une autre société opérant avec un acheteur polonais, peut rencontrer le besoin d'assurer sa trésorerie. A cet effet, elle pourra bénéficier d'une mobilisation de ses créances par le biais de CEMECA et la banque partenaire.

Enfin, une entreprise française aspirant ouvrir son activité sur un marché export, via un distributeur étranger, lui-même nouveau sur ce marché, aura la possibilité avec le concours de CEMECA d'obtenir une garantie d'un chiffre d'affaires à l'export.

⁽¹⁾ Installations Classées pour la Protection de l'Environnement.

Contact : Florence RICAUD
fricaud@uic.fr

Un soutien aux ressources humaines

Mettre en place un service social du travail intégré dans son entreprise correspond bien évidemment à une volonté de la Direction d'aider ses collaborateurs face aux événements extérieurs et aux accidents de la vie auxquels ils peuvent être confrontés. Bien souvent perdus ou démunis, des salariés peuvent perdre pied face à des circonstances exogènes à l'entreprise et sur lesquelles l'employeur n'a pas de prise.

Le service social du travail va pouvoir les épauler et les accompagner, aussi bien dans leur vie personnelle que professionnelle.

Maintenir la motivation

Cette démarche correspond à un message fort et à une volonté réelle de l'entreprise d'assurer à ses collaborateurs un soutien qui joue un effet positif sur la motivation et la productivité.

Au-delà de cette vision individuelle, le service social peut également apporter une aide aux ressources humaines dans le fonctionnement quotidien de l'entreprise.

Par ses connaissances, son immersion dans l'entreprise et son réseau, l'assistant de service social peut apporter une aide concrète aux services ressources humaines sous forme de conseils, de pilotage ou de mise en place dans les domaines non exhaustifs suivants : la politique handicap, la politique d'aide financière de l'entreprise ou de son comité d'entreprise, la liaison avec les collecteurs du 1 %, la politique en termes de risques psychosociaux, l'emploi des séniors, la préparation des dossiers de retraite.

Travaillant de façon permanente avec l'ensemble des partenaires internes de l'entreprise (partenaires sociaux, IRP, médecine du travail, DRH), l'assistant de service social contribue souvent à faciliter la communication et à améliorer les relations au sein de la structure. Sa neutralité et le fait d'être soumis au secret professionnel concourent d'ailleurs largement à cet effet.

Une prestation calibrée sur mesure

Beaucoup d'entreprises pensent ne pas être en mesure de mettre en place un service social du travail au sein de leurs établissements.

En fait, la solution de l'Inter-entreprise vous permet de disposer d'une prestation intégrée au sein de vos établissements, calibrée sur mesure en fonction de vos besoins, du nombre de vos salariés et du nombre de vos sites, et adaptable dans ses proportions entre l'accompagnement de vos salariés et le soutien de vos ressources humaines.

Le recours à une structure spécialisée est bien davantage qu'une simple externalisation. Elle permet de bénéficier des services et des compétences d'assistants de service social du travail dont la structure assume l'encadrement, la formation continue, la gestion, tout en s'assurant d'un reporting permanent sur leurs activités et sur les problématiques rencontrées.

Jean-Pierre MORBOIS
Président de l'AIPSSIE

Association Interprofessionnelle de Service Social Interentreprises

Brèves

PM'up

D'ici 2015 la Région Ile-de-France souhaite aider 500 entreprises à passer le cap des 50 salariés et doubler le nombre d'ETI. L'appel à projets PM'up vise à sélectionner les PME/ETI franciliennes les plus à même de répondre aux priorités du développement économique régional. PM'up soutient les entreprises dont les projets portent notamment sur les développements à l'international, les démarches de développement durable... Les lauréats peuvent bénéficier pendant trois ans d'une subvention pouvant atteindre 250 000 €.

Les dossiers de candidature disponibles exclusivement en ligne peuvent être présentés jusqu'au 25 janvier.

Pour en savoir plus :
www.iledefrance.fr/pmup

mon-stage-en-ligne.fr

Un portail national des stages de formation en entreprises a été mis en ligne par le Ministère de l'Éducation Nationale. Il est destiné à recueillir les offres de stages des entreprises et les demandes de stages d'établissements scolaires. C'est un outil d'aide adapté aux entreprises pour faciliter la recherche de stagiaires répondant au mieux à leurs besoins mais aussi aux établissements scolaires dans le pilotage pédagogique de la voie professionnelle. Il favorise ainsi un meilleur partenariat entre l'Entreprise et l'Éducation Nationale.

Contact : p.souweine@uic-idf.fr

CD ROM 2012

Les Fiches Techniques de Droit Social de l'industrie chimique et l'Abrégé de Jurisprudence sociale, publiés sur CD ROM interactif, sont disponibles.

Le CD ROM des Fiches Techniques compte à présent 94 fiches dont les 28 fiches réalisées ou mises à jour en 2011 portant spécialement sur les procédures de licenciement éco-

nomique, la rémunération des jours fériés, l'indemnisation maladie, la retraite, les élections professionnelles...

Le CD ROM de Jurisprudence compile les grands principes issus de plus de 1350 arrêts rendus par nos Cours et Tribunaux depuis 1993.

Contact : p.dealmeida@uic-idf.fr

Formation CCNIC : Calendrier 1^{er} semestre

L'UIC Ile-de-France et son département social et relations humaines animeront à l'intention des entreprises en région et en Ile-de-France son stage sur la CCNIC : les spécificités (coût 400 € HT), selon le calendrier suivant :

- 2 février à Bordeaux ;
- 9 février à Paris La Défense ;
- 14 février à Metz ;
- 20 mars à Orléans ;
- 31 mai à Bordeaux ;
- 6 juin à Paris La Défense ;
- 14 juin à Nantes.

Pour toute inscription, veuillez prendre contact avec :

■ Laurence Chevrel de RESO :
l.chevrel@uicouestatlantique.com pour les formations en région,
■ Olga Lamakh de l'AFPIC :
o.lamakh@afpic.com pour les formations en Ile-de-France.

Communication de crise

Pour répondre à la demande d'un certain nombre d'entreprises, l'UIC Ile-de-France envisage d'organiser, au cours du premier semestre, avec Ircom-Conseil un stage de deux jours portant sur la communication de crise ayant pour objectifs l'initiation à la communication média et l'entraînement à l'interview radio/TV en période de crise (Coût 650 € HT).

Afin de finaliser ce projet, nous vous remercions de manifester votre intérêt à participer à cette formation en adressant un mail, dès que possible, à Priscillia de Almeida.

Contact : p.dealmeida@uic-idf.fr